

Séance du 12 février 2024 à 19 heures 00**SÉANCE ORDINAIRE**

Présidence : **Madame Franziska PILLY SCHLUEP**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Maire et des Adjointes.
4. Rapport des commissions.
5. Projets de délibérations, de motions et de résolutions.
 - a) Approbation de l'ouverture d'un crédit d'investissement de 140'000 francs destiné au remplacement des installations d'éclairage du stade et du coffret électrique (projet de délibération N° 288/24).
 - b) Approbation de la modification du règlement relatif à l'octroi de prestations sociales (projet de délibération N° 289/24).
 - c) Approbation de la motion de la commission ACS pour un aménagement de la zone sportive-agoespace (projet de motion N° 06/24).
6. Propositions du Maire et des Adjointes.
7. Propositions individuelles et questions.
8. Naturalisation (huis clos).

Présents : Mmes Nathalie FAVRE, Yvette GUIBERT MONGILARD et Christine SCHAUB

MM. Aloys BAUDET, Jean BINDER, Lucien DERUAZ, Pascal DROZE, Quentin MEYLAN, Jérôme SCHÖNI et Brett THEUS

Exécutif : M. Christophe SENGLLET, maire
Mme Delphine KRÄHENBÜHL, adjointe
Mme Anne MEYLAN, adjointe

Excusées : Mmes Léonore COMIN et Carole MATHEZ

Procès-verbal : Mme Emmanuelle MAIA

Mme F. Pilly Schluép, présidente, ouvre la séance du Conseil municipal à 19h02.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023

Mme F. Pilly Schluép passe en revue, page par page, le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023.

M. P. Droze indique que compte tenu du nouveau mode de transmission du procès-verbal, et faute d'avoir reçu celui-ci par voie postale, il ne peut le valider.

Le procès-verbal est approuvé à la majorité des membres présents (1 abstention) avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Conseil municipal

Mme F. Pilly Schluép excuse l'absence de **Mmes L. Comin** et **C. Mathez**.

La commune de Plan-les-Ouates convie les Conseillers municipaux, députés, Maires et Conseillers administratifs à une assemblée générale, le 27.2.2024 à 19h30, pour la constitution de l'association du Tournoi des élus (foot, pétanque et autres sports). L'ordre du jour, les statuts de l'association ainsi que le règlement sont à la disposition des élus intéressés.

Mme F. Pilly Schluép évoque un extrait du courrier de l'ACG relatif à l'attribution, par le Fonds intercommunal (FI), d'une subvention d'investissement de 3 millions de francs destinée à la rénovation des galeries publiques du Muséum d'histoire naturelle ; cette subvention a été approuvée à l'unanimité. Pendant 45 jours, les Conseils municipaux disposent d'un droit d'opposition concernant les subventions attribuées par le FI, le délai courant, dans ce cas, jusqu'au 21.3.2024.

Mme F. Pilly Schluép rappelle que les Présidents de commission ont jusqu'au 15 février pour rendre leur rapport destiné au compte-rendu administratif 2023.

Suite aux nombreux échanges téléphoniques, e-mails et réflexions, **Mme F. Pilly Schluép** souhaite faire un petit point concernant la communication. **Mme V. Vandeputte** avait proposé de déposer les documents relatifs aux Conseils municipaux et commissions via le CMNet (intranet communal). L'un des objectifs était d'éviter aux élus de fastidieuses recherches d'e-mails dans leur messagerie, de disposer aisément de l'historique de toutes les commissions et de réduire l'aspect énergivore de la transmission par courriel de tous les documents. Lors du Bureau du 29.1.2024, il a été convenu que les ordres du jour et les convocations seraient encore transmis par e-mail ; les divers documents définitifs (règlements, procès-verbaux, etc.) seraient à disposition sur le CMNet.

Pendant ces quelques semaines de transition, différents problèmes ont été constatés, dont **Mme F. Pilly Schluép** évoque deux exemples. Elle répète que les projets de procès-verbaux, ainsi que les documents de travail doivent être envoyés par e-mail. Seuls les procès-verbaux validés et les documents définitifs doivent être mis sur le CMNet.

M. C. Senglet ajoute que le règlement du Conseil municipal prévoyant la possibilité d'envoi par voie postale, les élus qui le souhaiteraient pourront ainsi recevoir les convocations, ordres du jour et documents de travail pour les séances du Conseil municipal.

Mme N. Favre ne comprend pas la différence avec les envois par e-mail.

Mme F. Pilly Schluép explique que les envois de pièces comme les motions, délibérations, règlements, etc. étaient lourds, d'un point de vue énergétique, et peu pratiques. Là, l'ensemble des documents, y compris les procès-verbaux définitifs, sera à la disposition des commissaires sur le CMNet.

M. P. Droze relève qu'avec ce système, les élus ne savent plus où se trouvent les documents et ceux qui font foi, vu l'absence d'indication sur la version. Par exemple pour la commission Sociale-Aînés, les projets de règlements étaient mis sur la page CMNet de la commission mais pas sur celle du Conseil municipal. Sans compter le peu de lisibilité des couleurs choisies.

Seuls les documents définitifs devraient être déposés sur le CMNet, répète **Mme F. Pilly Schluép**.

À la demande de plusieurs élus, les différents groupes évoqueront entre eux les problématiques induites par ce nouveau fonctionnement.

3. Communications du Maire et des Adjointes

Mme D. Krähenbühl évoque les dernières séances auxquelles elle a pris part :

- Deux séances avec les SIG en début d'année concernant les plans d'action 2024 (programme Eco21 général et plan d'action relatif aux déchets).
- Commission ACG de l'environnement, le 19.1.2024, avec une large information sur le moustique tigre qui n'a pas encore atteint Choulex. Il n'y a pas lieu, pour l'instant, d'agir de manière préventive. La Mairie diffusera en temps voulu une communication concernant certaines mesures que les propriétaires de jardins pourraient prendre.

Le moustique tigre est un insecte essentiellement urbain ; il apprécie particulièrement le plastique et le béton. Ce ne sont donc ni les jolies mares ni les marais qui posent problème, mais plutôt les zones urbanisées. Ces petits insectes piquent en journée et à plusieurs reprises, a contrario de leurs congénères nocturnes au zonzonnement familial.

Les habitants qui découvriront des moustiques tigres à Choulex voudront bien remonter l'information à la Mairie qui effectuera au besoin des traitements préventifs. Ces derniers, assez onéreux, consistent à verser dans toutes les canalisations un produit inoffensif pour l'environnement.

- Commission ACG aménagement mobilité : **M. Pierre Maudet** a présenté les différents plans d'action et thématiques en matière de mobilité 2024-2028.
- Politique de stationnement : l'Exécutif a reçu trois lettres d'habitants suite à la consultation et à la séance de présentation publique, auxquels une réponse sera apportée. Certaines remarques, pertinentes, avaient déjà été soulevées par les autorités communales (interdiction de stationner sur la Gouille-Noire, par exemple). Les autres remarques relevant plus d'une incompréhension, et si la situation sera clarifiée, elles ne sont pas de nature à modifier le projet initial. Le périmètre de la zone macarons et pour les ayants droit tel que défini dans le cadre de la commission Aménagement-Mobilité sera conservé, c'est-à-dire sans l'intégration de la Gouille-Noire. Les places du Café des Amis seront hors zone macarons et des places deux-roues motorisés seront ajoutées.
- La Mairie organisera une séance d'information destinée aux producteurs de la région le 6.3.2024 sur le projet « J'la ramène », porté par les SIG. Ce dernier

visé à réintroduire des consignes sur les contenants en verre (bouteilles, bocaux, etc.) pour les produits locaux. Les communes avoisinantes informeront aussi leurs producteurs et/ou distributeurs.

- **Mme D. Krähenbühl** a eu l'occasion de rencontrer l'ancien président du club des aînés de Puplinge, qui est très sympathique et très dynamique. Elle lui a fait part du projet de favoriser la création d'un club des aînés à Choulex. Le club des aînés de Puplinge serait prêt à apporter son aide. **Mme D. Krähenbühl** a relancé la proposition lors de l'assemblée générale des Choulésiennes ; neuf personnes seraient prêtes à intégrer un groupe de réflexion pour lancer un tel club à Choulex.

Mme A. Meylan fait un point de situation sur les projets en cours :

- Place de jeux de la cour de l'école : les travaux ont été réceptionnés ; ils sont conformes. D'autres écoles du canton ont également placé de la pesette sous leurs jeux. L'entreprise Jacquet viendra, deux fois par mois, ratisser le gravier et le remettre en place. Des demandes de devis pour l'ajout de jeux au sol, de type marelle, sont en cours.
- Local voirie : la PAC est installée et sera normalement raccordée dans la semaine.

Mme A. Meylan apporte ensuite des réponses aux questions qui lui ont été posées, notamment lors de la dernière séance du Conseil municipal :

- Entretien du chemin des Cocandes : la commune n'entretient pas cette parcelle, qui ne lui appartient pas. Le salage hivernal et le déneigement sont en revanche prolongés jusqu'au parking de l'immeuble de la Fondation. Concernant les trottoirs, le long de la route cantonale, c'est au canton qu'il revient de les entretenir, même pour le déneigement.
- Route de Choulex entre la route des Carres et la route de Meinier : la commune n'a pas l'intention de limiter la vitesse sur ce tronçon, étant rappelé que chacun doit adapter celle-ci aux conditions de la chaussée.
- Traversée du village : la commune n'a pas non plus l'intention d'ajouter des panneaux de priorité destinés aux véhicules montant ou descendant sur ce petit tronçon. Selon les règles de circulation, un véhicule doit s'arrêter devant un obstacle et laisser passer les voitures arrivant en sens inverse.

M. C. Senglet résume les dossiers en cours :

- L'administration communale ainsi que l'Exécutif ont assisté, le 18.12.2023, à un séminaire de cyber sécurité.
- Le 29.1.2024, l'administration communale et l'Exécutif ont assisté à la présentation du groupe de confiance. Les collaborateurs ont été briefés sur les possibilités offertes par cette structure et les absents ont reçu la présentation sous forme papier chez eux.
- Les élus ayant tous reçu les directives pour les élections municipales, **M. C. Senglet** est dispensé de les rappeler.
- Conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques, le Conseil d'État a constaté, sur la base des relevés électoraux au 31.12.2023, le nombre d'électeurs et d'électrices du canton et de chaque commune. Sur cette base, le Conseil d'État a déterminé, pour le canton et pour chaque commune, le nombre de signatures requises pour l'aboutissement d'une initiative ou d'un référendum cantonal ou communal comme suit :

- initiative populaire constitutionnelle cantonale : 8'307 signatures ;
- initiative populaire législative cantonale ou référendum cantonal : 5'538 signatures ;
- initiative ou référendum communal : 143 signatures pour Choulex.

4. Rapport des commissions

Agriculture-Environnement-Développement durable (AEDD)

En l'absence de **Mme C. Mathez**, et le procès-verbal n'étant pas encore validé, le rapport est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

Aménagement-Mobilité (AM)

M. J. Binder indique que la commission ne s'est pas réunie.

Animation-Culture-Sports (ACS)

M. B. Theus résume les points abordés lors de la séance du 8 janvier. Subventions : la commission a décidé de rendre les prérogatives à l'Exécutif ; par contre, elle pourra toujours proposer des projets ou des associations qu'elle souhaiterait soutenir. La soirée de la culture aura lieu à la salle communale le jeudi 15 février. Divers : concernant les vestiaires du stade, la commission est prête à valider le projet et à aller de l'avant. Les commissaires ont aussi évoqué les machines d'urban training vers l'agospacespace afin d'aménager cette place.

Bâtiments-Préavis (BP)

M. L. Déruaz indique que la commission ne s'est pas réunie.

Finances-Sécurité (FS)

M. J. Schöni annonce que la commission s'est réunie le 29 janvier. Elle a préavisé le crédit d'investissement destiné au remplacement des installations d'éclairage du stade et du coffret électrique.

Information-Naturalisations (IN)

Mme C. Schaub indique que la commission s'est réunie le 22 janvier pour recevoir une petite famille (cf. point 8).

Routes-Canalisations-Cimetière (RCC)

M. Q. Meylan annonce que la commission ne s'est pas réunie.

Scolaire-Jeunesse-Petite enfance (SJPE)

En l'absence de **Mme L. Comin**, le rapport de la commission est reporté à la prochaine séance.

Sociale-Aînés (SA)

M. P. Droze annonce que la commission s'est réunie le 29 janvier. En l'absence de remarque, ce soir, il considère le procès-verbal y relatif comme validé par défaut. Les commissaires ont évoqué le règlement des prestations sociales, auquel quatre amendements ont été apportés avant sa validation. La commission a aussi validé le règlement d'attribution des subventions. Les commissaires ont évoqué le calendrier 2024 : pour mémoire, le repas des aînés est fixé au 21.4.2024. La date de la sortie des aînés est encore en discussion. Les commissaires ont aussi fait un retour sur la distribution des paniers, le mercredi 20.12.2023. Il a malheureusement fallu faire face à un manque de Conseillers

municipaux. **M. P. Droze** remercie les élus présentes et l'Exécutif pour avoir pallié, au pied levé, les manques ce jour-là. Pour 2024, un sondage sera réalisé auprès du Conseil municipal afin de déterminer comment améliorer cette distribution et, éventuellement, modifier les jours.

Fondation immobilière

M. A. Baudet indique que la commission des travaux ne s'est pas réunie.

M. J. Schöni annonce que le Bureau de la Fondation s'est réuni le 5 février. En dehors des affaires courantes, le Bureau a discuté de quelques modifications du règlement interne du Conseil et des critères d'attribution des logements.

Comité de pilotage entrée ouest

Mme D. Krähenbühl fait un bref retour sur la séance du 7.2.2024 du comité de pilotage. Le matin, l'Exécutif et **M. P. Tanari**, mandataire, ont visité l'habitat évolutif pour seniors l'Adret, situé à Lancy. Ce projet, extrêmement novateur en matière d'intergénérationnalité, est très intéressant et très inspirant pour le projet de l'entrée ouest. Il comprend deux immeubles dévolus aux seniors (environ 150 appartements) ; on y trouve aussi des logements destinés à des étudiants qui participent à la vie communautaire, une crèche, une UATR (unité d'accueil temporaire) et un centre médical. La brochure de présentation est à la disposition des élus intéressés. La vie communautaire mise en place à l'intérieur de ces bâtiments a fait impression.

Lors de la séance de coordination qui a suivi, l'Exécutif a fait un retour sur sa visite de l'habitat évolutif pour seniors. L'architecte a ensuite fait un point de situation sur l'avancement de ses travaux et présenté les nouveaux plans sur la base des remarques et recommandations qui lui avaient été transmises, à savoir : implantation de la crèche dans le bâtiment IEPA, nouvelles répartitions des appartements, salle polyvalente. Puis un point de situation a été fait au niveau paysager, l'architecte ayant travaillé notamment sur les abattages d'arbres et compensations. Comme celles-ci ne pourront pas toutes être réalisées sur la parcelle, la compensation financière s'élèverait à environ Fr. 300'000.-. L'Exécutif étudie comment lier de manière anticipée ces compensations à certains projets inclus dans le PDCom (par exemple renforcement des lignes de chênes). Beaucoup d'arbres présents sur le site seront maintenus, notamment des spécimens remarquables. La discussion avec le canton était positive, à ce sujet.

L'Exécutif a aussi examiné, avec **M. P. Tanari**, l'avancement du PLQ. Ce dossier ayant pris un peu de retard, cela aura une incidence sur le calendrier.

La séance a également permis d'avancer, avec le bureau Viridis, sur la notice d'impact environnemental qui devra être produite pour le PLQ.

5. Projets de délibérations, de motions et de résolutions

- a) Approbation de l'ouverture d'un crédit d'investissement de 140'000 francs destiné au remplacement des installations d'éclairage du stade et du coffret électrique (projet de délibération N° 288/24)

M. C. Senglet annonce que ce projet de délibération a été préavisé favorablement par la commission FS.

Mme A. Meylan ajoute que la commission ACS a estimé qu'il n'était pas nécessaire de se réunir à propos de ce dossier, qui a été approuvé par e-mail. Tous les commissaires connaissent ce projet.

Mme F. Pilly Schluep donne lecture du projet de délibération N° 288/24.

En l'absence de toute autre remarque ou question, **Mme F. Pilly Schluep** propose de passer au vote.

Vu la vétusté des installations d'éclairage actuellement installées au stade de Choulex, en place depuis 1974,

Vu la possibilité de réduire la hauteur de ces installations d'éclairage de 25 mètres à 15 mètres, ce qui réduirait les nuisances pour les faunes locales,

Vu la nécessité de remplacer le coffret électrique, les systèmes d'éclairage par un éclairage LED plus économe et qui permet de mieux cibler les faisceaux lumineux, pour le stade et le terrain de tennis attenant,

Vu les devis reçus pour couvrir l'ensemble des travaux visés qui totalisent un montant approchant les 140'000 francs,

Vu que les infrastructures électriques du stade ont été estimées comme une priorité à traiter par les Services industriels de Genève dans le cadre du programme Eco21 pour l'année 2022,

Vu la séance de la Commission « finances et sécurité » du 29 janvier 2024,

Vu l'article 30, al. 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu qu'il s'agit d'une installation technique au sens de l'article 40, al. 7, lettre h du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

Vu l'exposé des motifs,

sur proposition de Monsieur le Maire, **le Conseil municipal décide par 10 voix, soit à l'unanimité**

1. de procéder au remplacement des installations d'éclairage du stade et du terrain de tennis, du coffret électrique et à l'installation d'un éclairage LED ;
2. d'ouvrir un crédit de **140'000 francs** pour financer ces travaux ;
3. de comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements sous la rubrique N° 3410.00.50400, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Choulex ;
4. d'amortir la dépense de **140'000.-francs** au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 3410.00.33004 dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024.

b) Approbation de la modification du règlement relatif à l'octroi de prestations sociales (projet de délibération N° 289/24)

M. C. Senglet explique que l'ensemble des amendements votés par la commission SA ont été effectués. L'art. 17, qui prévoit que l'Exécutif puisse déroger exceptionnellement au règlement, mérite cependant une réflexion. En effet, dans le domaine social, il arrive que des situations inextricables se présentent et que les gens ne remplissent aucune case, ne répondent pas aux critères, mais aient pourtant besoin d'aide. La ligne précédente invite à traiter les cas non prévus par les règlements. Il s'agirait ici de déroger dans des cas exceptionnels, si une situation se présente et que la personne, selon les conditions du règlement, n'aurait droit à rien et que la commune pourrait faire quelque chose. L'idée n'est en aucun cas de créer des procédures parallèles, mais bien de pouvoir sortir du cadre en cas de situation très particulière. Sceller les possibilités, dans le domaine social en particulier, serait dommage, voire problématique en tout cas pour une personne ou une famille qui ne répondrait pas exactement aux conditions. L'Exécutif, qui n'a pas le pouvoir de proposer des amendements, prie humblement l'un des

élus de demander que cet amendement soit revoté par l'ensemble du Conseil municipal, au vu des éléments apportés. Dans le cas contraire, le règlement sera appliqué stricto sensu, au risque de laisser des personnes sur le côté.

M. J. Binder pense que le règlement n'ayant été mis qu'aujourd'hui dans la partie dédiée au Conseil municipal du CMNet, ce vote pourrait être repoussé afin de laisser le temps à l'ensemble des élus d'en prendre connaissance et d'en discuter éventuellement. Cela permettrait à un Conseiller municipal qui le souhaiterait de proposer un amendement lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

Sur une demande de précision de **M. P. Droze**, **M. C. Senglet** répète que l'amendement vise à laisser la possibilité à l'Exécutif d'agir dans des cas exceptionnels.

**Le Conseil municipal décide
par 8 oui et 2 absentions
de renvoyer le projet de délibération N° 289/24 en commission et de reporter
le vote à une prochaine séance.**

- c) Approbation de la motion de la commission ACS pour un aménagement de la zone sportive-agospace (projet de motion N° 06/24)

M. J. Binder, qui trouve qu'aménager cet espace en grande partie laissé vide est une belle initiative, craint néanmoins que mélanger urban fitness, barres, panier de basket et jeux pour enfants ne soit pas forcément la meilleure cohabitation. L'on voit que ce n'est pas toujours évident juste avec le terrain de foot, quelques papas ayant déjà dû intervenir à deux ou trois reprises pour apaiser la situation. **M. J. Binder** n'est pas convaincu par l'idée de proposer un réaménagement total de cette place avec autant d'activités. Il suggère de scinder la motion en deux pour, dans un premier temps, demander à l'Exécutif de diligenter une étude, puis de présenter une seconde motion pour l'aménagement de la place.

Mme C. Schaub relève que seul le panier de basket serait installé du côté du foot. L'urban training ou la place de jeux accueillent des sports statiques.

M. J. Binder ne pense pas qu'amener des enfants sur une place de jeux à côté de l'urban training, où des gens écoutent de la musique à fond, soit la meilleure cohabitation.

M. A. Baudet demande pour quelle raison installer un vélo stationnaire en pleine campagne. Il a aussi du mal à concevoir l'installation de barres d'entraînement alors que les barrières du stade offrent 200 mètres linéaires aux sportifs souhaitant faire des étirements. Il n'est pas du tout favorable à l'idée de s'occuper de problèmes de la ville à la campagne.

Mme F. Pilly Schluep donne lecture du projet de motion N° 06/24 puis, en l'absence de toute remarque ou question, propose de passer aux votes.

**Le Conseil municipal décide
par 6 oui, 2 non et 2 absentions
d'amender le projet de motion N° 06/24
en supprimant le second alinéa, soit d'inviter uniquement l'Exécutif de
revenir avec une proposition d'aménagement.**

Dans les faits :

La zone située entre le court de tennis et le local des pompiers est bien fréquentée par les habitants de la commune, le petit terrain de foot est particulièrement apprécié des écoliers de 4 à 8 P et des adolescents.

Les plus jeunes enfants ne sont pas particulièrement habilités à se rendre sur le terrain de foot où évoluent leurs aînés dans des parties de foot dynamiques.

Les parents n'y ont pas de réel espace de loisirs (sport et/ou détente) à disposition.

Les quatre terrains de pétanque occupent une surface importante, compte tenu particulièrement de leur occupation. Lesdits terrains ne sont par ailleurs pas utilisés lors des tournois.

Le projet :

L'intention serait d'affecter une portion des terrains de pétanque à un espace destiné, d'une part aux jeunes enfants avec une place de jeux compacte qui deviendrait leur zone récréative et, de l'autre, aux adultes avec des engins de fitness (vélo elliptique, rameur, barre d'entraînement...).

Les membres des sociétés sportives locales (tennis, foot) et les participants à l'activité Fit and Go, notamment, mais aussi les nombreuses personnes qui fréquentent ce secteur, pourraient s'y échauffer ou s'y entraîner.

Une table de pique-nique serait la bienvenue sur un endroit ombragé.

Cette zone serait alors dévolue à toutes les générations en fonction de leurs activités physiques ou récréatives.

LE CONSEIL MUNICIPAL

par 6 oui, 2 non et 2 abstentions

Invite l'Exécutif :

- À procéder à l'étude de faisabilité pour installer des structures de jeux destinées aux jeunes enfants et des installations sportives de type « urban training » pour les adultes dans le périmètre du terrain de l'agorespace-terrains de pétanque.

Signatures :

Les membres de la commission animation-culture-sports : Léonore Comin, Nathalie Favre, Carole Mathez, Yvette Mongilardi Guibert, Christine Schaub, Quentin Meylan et Brett Théus.

6. Propositions du Maire et des Adjointes

Néant.

7. Propositions individuelles et questions

Mme Y. Guibert Mongilardi souhaiterait connaître la date de la parution du N° 0 de la publication qui devait succéder à l'Info'Choulex.

Mme A. Meylan explique qu'un nouvel Info'Choulex présentera au recto le billet de l'Exécutif et, au verso, les manifestations et événements prévus pour les prochains mois, avec quelques détails. L'objectif était de supprimer les tous-ménages et d'inciter les habitants à visiter le site Internet et l'application de la commune. L'administration a dû se doter d'un logiciel particulier et **Mme Katarina Chevron Rizzetto** est en cours de formation et de production du N° 0 qui paraîtra prochainement, avec une explication sur cette nouvelle formule et les changements.

M. J. Binder souhaiterait un point de situation à propos de la modification de l'arrêt de bus de Choulex.

Mme A. Meylan indique que les autorités communales attendent toujours un rendez-vous avec les personnes des Cocandes. La commune a fini par donner, il y a deux semaines, le feu vert au département sans l'exécution du trottoir traversant. Les intéressés étant finalement revenus vers la commune, celle-ci

attend la confirmation du rendez-vous. Il serait dommage de ne pas réaliser ce trottoir traversant pour les poussettes et les personnes à mobilité réduite.

Mme A. Meylan en profite pour annoncer que les travaux de l'arrêt Chevrier doivent encore être finalisés. La roulotte de chantier sera déplacée à l'arrêt de bus situé devant le local pompiers afin d'effectuer de légères adaptations sur la partie devant le 21, route des Jurets.

M. J. Binder a assisté, mercredi dernier, à la présentation de Noé21 concernant le projet du CERN. Celle-ci était extrêmement intéressante. Il regrette l'absence de l'Exécutif à cet événement et se demande également si, suite aux limitations d'espace dans la salle, les promotions scolaires et autres événements seront aussi limités à 120 personnes.

M. C. Senglet répond que les conditions de sécurité à 120 personnes concernent la salle de rythmique. Elles sont augmentées à 300 personnes pour l'intégralité de la salle communale. Et aucune limite n'est fixée lorsque les portes sont ouvertes, à la belle saison.

M. J. Binder regrette la présence de policiers et d'agents de sécurité pour ce genre d'événement.

M. C. Senglet souligne qu'en cas de problème, le tribunal convoquera le Maire, pas un Conseiller municipal. S'agissant de questions sécuritaires, il n'a pas voulu courir de risque. Quant à l'Exécutif, qui n'a actuellement pas de prise de position à fournir sur cet avant-projet et étude de faisabilité, sa présence n'était pas indispensable.

Mme F. Pilly Schluep clôt le procès-verbal à 20h02 et passe la parole au public.

Le huis clos est prononcé.

8. Naturalisation (huis clos)

Le huis clos est levé.

Séance clôturée à 20h20.